



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 56845

Texte de la question

L'élargissement de la construction de l'Union européenne et l'approfondissement de ses règles de fonctionnement sont à l'ordre du jour du débat politique. Cela confirme que l'Union européenne prend, maintenant, une forme définitive et devient une institution qui fait partie de la vie de chacun d'entre nous. Il semblerait donc opportun que, dans notre système de formation et d'instruction, il soit introduit un enseignement portant sur l'Union européenne qui donne à la jeunesse le sentiment d'être des citoyens actifs de cette Europe. M. Patrick Beaudouin demande, en conséquence, à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'il ne lui apparaît pas opportun d'introduire, dès maintenant, un enseignement sur l'Union européenne dans les programmes scolaires.

Texte de la réponse

Durant la dernière décennie, la dimension européenne a pris une place croissante dans les programmes d'enseignement, notamment en histoire-géographie et en éducation civique pour donner aux élèves les connaissances et les références qui leur permettront de devenir des acteurs éclairés et conscients de la construction européenne. Dans cette perspective, l'Union européenne est un objet d'étude à tous les niveaux de la scolarité, les approches variées tenant compte de l'âge des élèves et de leur classe. À l'école primaire, les enseignants ont pour mission de faire découvrir l'Europe et de développer la curiosité de leurs élèves sur les pays de l'Union européenne dans les séquences de géographie (et de langue vivante également). En abordant pour la première fois l'histoire du XXe siècle, il s'agit également d'évoquer la création et le rôle de l'Union. La connaissance des États qui la forment est une compétence exigible en fin de cycle. Au collège, l'étude du continent dans sa diversité ayant été faite en classe de quatrième, l'Union européenne est précisément étudiée en classe de troisième. En géographie (6 à 7 heures) la réflexion s'ordonne autour de la notion de puissance en mettant l'accent sur l'originalité de l'entité. En éducation civique, dans le cadre d'une thématique qui met en évidence les rapports qui existent entre les institutions nationales et l'Union européenne, on effectue la présentation des étapes de la construction européenne et celle de ses principales institutions. De même, les missions de la défense nationale doivent elles être étudiées dans le nouveau contexte européen de politique étrangère et de sécurité. Au lycée, en série générale par exemple, le programme de géographie s'ordonne tout au long de l'année de première autour du thème « La France, l'Europe ». Comme le souligne le document qui accompagne la mise en oeuvre, associer étroitement l'étude de la France et celle de l'Europe est une priorité. En classe terminale, les élèves réfléchissent aux « enjeux européens depuis 1989 » (en histoire), à la place de l'Union européenne dans l'espace mondial en géographie (6 à 7 heures), tandis que le thème « la citoyenneté et la construction de l'Union européenne » est au programme d'enseignement de l'éducation civique, juridique et sociale. Enfin, la dimension européenne - en particulier dans ses aspects linguistiques et culturels - est partie constitutive de l'impulsion nouvelle donnée à notre système éducatif par la loi d'orientation et de programme, votée par le Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56845

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er février 2005, page 929

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5107